

Qualité et sûreté des espaces urbains Un programme expérimental de maîtrise d'œuvre urbaine

Appel à candidatures de maîtres d'ouvrage

**Les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, intéressés par ce programme
d'expérimentation transmettront au PUCA une note d'intention
avant le 30 janvier 2010.**

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine. Le PUCA souhaite engager un travail sur la question spécifique de la prise en compte de la sûreté dans les projets urbains. Un programme européen de recherche sur ce thème est actuellement en cours de finalisation, les recherches étant attendues pour la fin de l'année 2009.

Depuis la mise en œuvre des Etudes de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) en 2007, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre doivent tenir compte de la question de la sûreté urbaine dans la réalisation de leur projet d'aménagement. Cette obligation a notamment fait émerger des demandes et des besoins croissants de la part de ces acteurs en termes de méthode et de modalité de prise en compte de cet aspect dans les projets urbains.

A la faveur de ce constat et de l'approfondissement de la question de la sûreté urbaine à travers un programme de recherche (« Territoires urbains et sûreté »), le PUCA lance un programme d'expérimentation visant à faire émerger des projets innovants dans leur prise en compte de cette thématique, à les suivre et à les évaluer. Il est, pour cela, accompagné d'Éric Amanou consultant, en tant qu'AMO.

Ce programme permettra d'expérimenter de nouvelles réponses de maîtrises d'œuvre urbaine comme autant d'alternatives aux formes actuelles d'urbanisme sécurisé. En effet, réussir à concilier qualité et sûreté de l'espace urbain est désormais un enjeu fondamental, permettant de ne pas dénaturer les qualités larges de confort et d'usage au profit de la sûreté. Ce programme d'expérimentation vise à identifier de nouvelles modalités de conception et de mise en œuvre des projets urbains qui intègrent la sûreté d'un point de vue programmatique, architectural et urbanistique sans compromettre les vertus de la vie urbaine.

Au moment où les acteurs locaux font état d'un déficit d'offre pour la réalisation des études de sûreté ou la conception et le suivi de leurs projets, et que cette question est souvent laissée à la seule expertise des acteurs de la sécurité, cette expérimentation permettra, en outre, de constituer un « vivier » de maîtres d'œuvre mobilisés de manière innovante sur la question de la sûreté urbaine et mobilisables par les maîtres d'ouvrage.

L'objectif du programme à ce stade est de réaliser entre cinq et dix opérations d'aménagement, en contextes urbains variés, avec des maîtres d'ouvrages volontaires pour en faire des projets pertinents en matière de qualité et de sûreté des espaces urbains.

Le caractère expérimental des projets retenus pourra porter sur plusieurs aspects :

- l'identification de méthodes de travail, de modalités de partenariats et de processus de projets innovants permettant d'associer au mieux les acteurs de l'urbain et ceux de la sûreté

- l'innovation dans la traduction urbaine et architecturale des actions de sécurisation
- la mise en œuvre de démarches de participation adaptées aux enjeux de sûreté urbaine

Une fois les maîtres d'ouvrages et sites expérimentaux identifiés, le programme se déroulera en trois temps :

- 1) un appel à candidature auprès des maîtres d'œuvre (architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues...) à partir des sites identifiés préalablement (secteurs-projets et des partenariats volontaires), afin de constituer le « vivier » de concepteurs-ressources (mobilisables par les réseaux professionnels de la conception urbaine). L'appel porterait sur l'analyse d'un ou plusieurs des sites proposés et la formulation de principes de programmation et d'intervention, voire d'esquisse de projet.
- 2) des sélections locales de maîtres d'œuvre par les maîtres d'ouvrages locaux à partir du premier appel aux concepteurs ainsi que des conclusions du Jury et des ses avis sur les réponses proposées.
- 3) le suivi des projets dans la durée et la capitalisation d'ensemble par le PUCA et les partenaires mobilisés à ses côtés.

Il s'agit aujourd'hui d'identifier et de sélectionner les sites projets (et leurs maîtrises d'ouvrages) pouvant faire l'objet de cette expérimentation. Le PUCA recherche entre 5 et 10 « terrains » présentant à la fois une problématique franche de sûreté et une logique de projet urbain plutôt en amont afin de pouvoir organiser l'appel puis de les suivre dans la durée. L'échelle de projet n'est a priori pas déterminante, ils seront localisés partout en France et la sélection doit mettre en présence des situations urbaines diversifiées : espace immobilier complexe, nœud d'activité et de transport, projet de rénovation urbaine, friche en reconversion, centre-ville ancien, parc urbain ou espace naturel intégré...

Participer à ce programme expérimental offrira aux maîtres d'ouvrage :

- l'expertise et l'investissement des concepteurs candidats sur les sites proposés (concours d'idée)
- la valorisation de leur démarche via l'organisation de séminaires nationaux de suivi et la publication de documents portant sur les projets
- l'apport de connaissance en diffusant les résultats des travaux du programme de recherche « Territoires urbains et sûreté » et les échanges d'expérience, la création d'un espace de dialogue entre chercheurs, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre
- le financement, à différentes étapes, d'une partie des études, ou d'AMO, ou de l'organisation de concours.

Les grandes étapes du programme proposées à ce stade sont :

- l'identification des terrains début 2010 puis la contractualisation des partenariats
- le lancement de l'appel à candidature au cours du premier semestre 2010
- la sélection des maîtres d'œuvre avant la fin 2010
- l'engagement des projets à partir de 2011

Les éléments proposés ici seront amenés à évoluer en fonction d'opportunités pouvant se présenter à partir des sites et des projets que le programme fédèrera.

Les maîtres d'ouvrage intéressés par ce programme d'expérimentation transmettront au PUCA et à éric amanou consultant (contacts ci-dessous) une note d'intention présentant le site proposé pour l'expérimentation, leur pré-projet, les éléments de calendrier et leurs intentions en matière de sûreté urbaine (enjeux et objectifs).

• **Contacts :**

PUCA : Bertrand VALLET
bertrand.vallet@developpement-durable.gouv.fr ; Tél. : 01 40 81 24 80

Eric Amanou Consultant
eric@amanou.fr ; Tél. : 06 13 25 45 14

Communiqué de presse

Mardi 13 avril 2010

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) lance le programme expérimental "Qualité et sûreté des espaces urbains"

Ce programme a pour but d'expérimenter de nouvelles réponses de maîtrise d'œuvre urbaine intégrant la dimension de la sûreté. L'objectif est de réaliser une quinzaine d'opérations d'aménagement novatrices en ce domaine, en contextes urbains variés.

Au moment où les acteurs locaux font état d'un déficit d'offre pour la réalisation des études de sûreté ou la conception et le suivi de leurs projets, ce programme permettra de constituer un vivier de maîtres d'œuvre en mesure de proposer des solutions inédites dans la traduction programmatique, urbaine et architecturale de la sûreté. Ces solutions devront concilier qualité et sûreté de l'espace urbain afin de ne pas dénaturer les qualités larges de confort et d'usage.

Première marche du programme : la sélection de onze collectivités locales et d'un maître d'ouvrage privé proposant quinze sites d'études à la suite d'un appel national à candidatures lancé à l'automne 2009. Sur une durée d'un an à 18 mois, un atelier de réflexion rassemblant collectivités locales, chercheurs et experts étudiera collectivement les problématiques posées par chacun des sites afin de permettre à chaque collectivité de concevoir un projet urbain singulier et innovant.

Un concours national de maîtrise d'œuvre sera organisé en 2011 sur plusieurs des sites, afin de constituer le vivier de concepteurs. L'appel portera sur l'analyse des sites proposés et la formulation de principes de programmation et d'intervention, voire d'esquisse de projet.

Le programme « Qualité et sûreté des espaces urbains » est porté par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), service interministériel rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), en partenariat avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) et l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité et de Justice (INHESJ).

Liste des collectivités locales retenues:

Aubervilliers (93), Chalon-sur-Saône (71), Chelles (77), Kremlin-Bicêtre (94) ; Le Havre (76), Lille (59), Melun (77), Nantes Métropole (44), Pays de Montbéliard (25), Sevrans (93), Strasbourg (67)

Ainsi que la Compagnie de Phalsbourg, maître d'ouvrage de centres commerciaux

Contacts :

Bertrand Vallet, PUCA : Bertrand.Vallet@developpement-durable.gouv.fr

Eric Amanou, AMO du PUCA pour ce programme : eric@amanou.fr

Plus d'informations : <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>